

Le CPE, C'est Pour Eux !

Informations pratiques 2018/2019



Chers parents,

Vous trouverez ci-après quelques informations utiles et pratiques sur le Centre polyvalent de l'enfance interinstitutionnel (CPE) du Kirchberg à Luxembourg, relatifs à l'année scolaire 2018/2019. Celles-ci sont un complément aux règles d'admission et de fonctionnement des établissements du CPE, ses modalités d'exécution et au projet pédagogique.

Veillez lire avec attention les renseignements communiqués et en prendre bonne note afin que l'accueil de votre enfant se fasse dans les meilleures conditions et qu'il profite en toute sécurité de ses journées au CPE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter l'administration du CPE ou vous référer au règlement d'admission et de fonctionnement des établissements du CPE ainsi qu'à ses modalités d'exécution. Vous pouvez consulter le projet pédagogique du CPE sur notre site :

Garderie : https://myintracomm.ec.testa.europa.eu/staff/Documents/family/children/afterschool-centre/luxembourg/cpe_luxembourg_projet_pedagogique_garderie_fr.pdf

Centre d'études et de loisirs

Secteur primaire : https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/family/children/afterschool-centre/luxembourg/cpe_luxembourg_projet_pedagogique_groupes_primaire_fr.pdf

Secteur secondaire :

https://myintracomm.ec.europa.eu/staff/Documents/family/children/afterschool-centre/luxembourg/cpe_luxembourg_projet_pedagogique_groupes_secondaire_fr.pdf

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

(signé)

Mateja RUS BASSIT

Responsable du CPE au Kirchberg, Garderie et Centre d'études et de loisirs

I. Communication des informations au CPE et par le CPE

Toute communication concernant le CPE doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse suivante : cpe@ec.europa.eu.



RAPPEL

Les parents sont tenus **d'informer le CPE de chaque absence de leur enfant** et ce, par courrier électronique, au plus tard le jour même **avant 11h**, à l'adresse cpe@ec.europa.eu (et à l'éducateur en copie) en indiquant :

- le nom de l'enfant et
- le nom de l'éducateur.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, si votre enfant ne fréquente le CPE que certains jours de la semaine, il est important que nous soyons informés de sa **fréquentation réelle** (notamment pour l'accompagnement depuis l'école européenne). Merci de nous communiquer l'information via l'adresse mentionnée mail ci-dessus.

RAPPEL

Pour rappel, toute **modification** dans la situation professionnelle ou privée (changement d'adresse, changement de lieu de travail, situation familiale, ...) doit être communiquée par courrier électronique à l'adresse cpe@ec.europa.eu (et non pas dans e-KidReg !), dans un délai de 15 jours.

Par ailleurs, le CPE communique régulièrement des informations aux parents par courrier électronique à partir de l'adresse cpe@ec.europa.eu. Il est demandé aux parents d'ajouter cette adresse à leurs contacts pour éviter que les messages ne se perdent dans un dossier "spam" et de lire attentivement ces communications car elles contiennent des informations essentielles. **Tous les messages sont adressés aux deux parents, pour autant que les deux adresses électroniques nous aient été transmises.**

Tout message envoyé aux parents est également affiché à l'entrée des salles de classe. Nous vous encourageons à les consulter régulièrement.

II. Informations générales

La Garderie et le Centre d'études et de loisirs sont gérés par l'unité OIL.05 (Office Infrastructures et Logistique) de la Commission européenne.

Le CPE est une structure de taille importante, comptant plus d'une centaine d'éducateurs et environ 2 000 enfants, répartis entre les sites du Kirchberg et de Bertrange/Mamer.

Le nombre d'enfants par groupe est d'environ 15 pour la Garderie et 18 pour le Centre d'études et de loisirs.

Les bâtiments du CPE au Kirchberg se trouvent aux adresses suivantes :

Garderie, CPE1 : 1 rue A. Borschette, Luxembourg

Centre d'études et de loisirs, CPE3 : 5 rue A. Borschette, Luxembourg

Le courrier à l'attention du CPE doit être adressé au secrétariat du CPE (ARIA 04/A093).

III. Attribution des groupes linguistiques

Chaque groupe d'enfants est encadré par un éducateur qualifié et bilingue, dont la mission est de respecter le développement et le rythme propre à chaque enfant conformément aux lignes directrices définies dans le projet pédagogique.

Certains groupes sont unilingues (francophones, germanophones, etc.), d'autres mixtes (franco-italien, anglo-espagnol, etc.).

RAPPEL L'attribution du groupe linguistique dépend de la section linguistique suivie à l'école européenne, de la disponibilité des places ainsi que de divers éléments organisationnels et éducatifs qui assurent l'équilibre dans les groupes. Étant donné la taille de notre structure et des contraintes organisationnelles, il n'est pas toujours possible de tenir compte des préférences individuelles des parents.

IV. Utilisation des appareils électroniques au CPE



Tel que mentionné dans les modalités d'exécution, lors de leur séjour au CPE, l'utilisation récréative (jeux, photos, vidéos) de tout appareil électronique (gsm, tablettes, autres) par les enfants est **interdite**.



L'utilisation normale d'un téléphone mobile reste possible en cas de nécessité.

V. Horaires du CPE et permanence

Les enfants fréquentant l'école maternelle et primaire sont récupérés par les éducateurs à la fin des cours et ramenés au CPE. Les enfants en secondaire, à défaut d'une demande express d'accompagnement de la part des parents, rejoignent seuls leur éducateur.

Les enfants restent dans leur groupe respectif :

- du lundi au jeudi à 18h30,
- le **vendredi à 18h00**.

Particularité pour la garderie

Pour les **enfants non scolarisés** (moins de 4 ans), la Garderie est ouverte à partir de 8h00. Il est demandé aux parents d'amener leur enfant avant 9h00 au CPE car la collation est servie à 9h15.

Il est important que, pour des raisons de sécurité, les parents notent tous les matins le nom de leur enfant sur les fiches blanches nommées "Inscription des enfants vers la Garderie". Ces fiches sont disponibles dans chaque salle de classe à l'école maternelle auprès des professeurs et confirment que l'enfant doit être pris en charge par l'éducateur (en tenant compte des absences, activités périscolaires, prise en charge par les parents après les cours, etc.).



Permanence

De 18h30 à 19h00 (18h00 à 18h30 les vendredis), une **permanence** est organisée dans les deux structures. Les enfants sont regroupés dans une salle commune. En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de contacter l'équipe éducative aux numéros suivants :

GARDERIE :

lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
				<u>Enfants du RC</u> RdC, salle 7 : 4301 30044
RdC, salle 7 : 4301 30044	RdC, salle 4 : 4301 31585	RdC, salle 2 : 4301 31566	RdC, salle 6 : 4301 31595	<u>Enfants du 1^{er} étage</u> RdC, salle 5 : 4301 31590
				<u>Enfants du 2^{ème} étage</u> RdC, salle 2 : 4301 31566



CENTRE D'ETUDES ET DE LOISIRS :

	du lundi au jeudi	vendredi
RdC	salle 2 : 4301 31485	salle 2 : 4301 31485 salle B2 : 4301 33003
1 ^{er} étage	salle B4 : 4301 33058	salle B5 : 4301 33057
2 ^{ème} étage	salle 18 : 4301 33103	salle B13 : 4301 33108

VI. Vacances et journées pédagogiques de l'école européenne

Le CPE est ouvert pendant toutes les périodes de vacances scolaires de l'école européenne, y inclus lors des journées pédagogiques générales de celle-ci. Les enfants ont ainsi la possibilité de fréquenter l'établissement le matin et l'après-midi.

Le fonctionnement du CPE est néanmoins différent de celui de l'année scolaire, des groupes spécifiques étant créés en fonction du nombre d'enfants inscrits pour la période donnée.

Inscription

Pour chaque période de vacances, les parents **doivent impérativement inscrire leur enfant via e-KidReg**. La **période d'inscription** sera **notifiée** par mail aux 2 parents (environ 1 mois avant la période concernée).



Un enfant non-inscrit ou inscrit hors délai ne pourra pas être accepté au CPE pendant les vacances.

Ouverture du CPE durant la fermeture de l'Ecole européenne

Toussaint	du lundi 29 au mercredi 31 octobre 2018 inclus
Noël	jeudi 3 et vendredi 4 janvier 2019
Carnaval	du lundi 18 au vendredi 22 février 2019 inclus
Pâques	du lundi 15 au mercredi 17 avril 2019 inclus et du mardi 23 au vendredi 26 avril 2019 inclus
Pont de l'EE	vendredi 10 mai 2019*
Ascension	du lundi 27 au mercredi 29 mai 2019 inclus
Vacances d'été	à partir du lundi 8 juillet 2019
Rentrée 2019/2020	sera communiqué ultérieurement

*à cette date, les enfants seront accueillis au CPE comme durant les vacances scolaires, sur base de leur inscription préalable via e-KidReg.

Fermeture du CPE

Toussaint	du jeudi 1 ^{er} au vendredi 2 novembre 2018 inclus
Noël et Nouvel An	du lundi 24 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclus
Pâques	du jeudi 18 avril au lundi 22 avril 2019 inclus
Fête du travail	mercredi 1 ^{er} mai 2019
Fête de l'Europe	mercredi 9 mai 2019
Journée pédagogique	lundi 27 mai 2019 (date à confirmer)
Ascension	jeudi 30 mai 2019
Lendemain de l'Ascension	vendredi 31 mai 2019
Lundi de Pentecôte	10 juin 2019
Assomption	jeudi 15 août 2019

VII. Activités organisées par le CPE

Comme décrit dans le projet pédagogique, le CPE organise un grand nombre d'activités extérieures (bowling, escalade, mini-golf, visites aux musées, fermes, parcs, piscines, zoos etc.) tout au long de l'année à partir du mois d'octobre.

Garderie

En règle générale, une activité extérieure par mois est organisée pour chaque groupe. L'éducateur du groupe transmet aux parents le planning des activités hors site. Les enfants partent toujours avec leur éducateur et le groupe est accompagné par du personnel supplémentaire pour assurer une sécurité optimale des enfants.



Les enfants ne participant pas à l'activité doivent être pris en charge par leurs parents; il n'est pas possible de les accueillir dans un autre groupe.

Centre d'études et de loisirs

Les activités sont organisées **le vendredi** pour les enfants de la section primaire.

L'inscription se fait dans le système e-KidReg. Selon les places disponibles, les enfants peuvent participer jusqu'à deux activités par mois. Vous recevrez un mail vous indiquant le début de la période d'inscription pour le mois M+1.



Il n'y a pas d'accompagnement infirmier pendant les activités extérieures. Le choix d'inscrire l'enfant à une activité extérieure relève de l'entière responsabilité des parents qui doivent veiller à ce que l'activité ne présente pas un risque pour leur enfant.



Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent **pas être repris sur le lieu de l'activité** ni à la sortie du bus mais uniquement dans l'enceinte du CPE, auprès de l'éducateur responsable.

VIII. Activités périscolaires

Les activités périscolaires ne sont pas organisées par le CPE mais par l'Association des parents d'élèves de l'école européenne 1 de Luxembourg (APEEEL1). Les enfants de la section primaire inscrits au CPE peuvent y participer, sous réserve que les parents les y autorisent via leur compte e-KidReg (voir point IX). Ils peuvent également autoriser une tierce personne à les accompagner ou assurer eux-mêmes leur accompagnement vers le lieu de l'activité ainsi que le retour au CPE.

IX. Autorisation de sortie

Les enfants **de la section primaire** peuvent être autorisés par leur parent à **sortir sans accompagnement** du Centre d'études et de loisirs afin de :

- rejoindre des **activités périscolaires** (organisée par l'APEEEL) et non par le CPE),
- rejoindre des **cours de rattrapage** à l'école européenne.
- **sortir définitivement à 16h25 au à 17h55.**

Cette autorisation est donnée dans le système e-KidReg **pour une période définie par le parent**. Elle peut être modifiée plusieurs fois en cours d'année si nécessaire.



Lors de l'introduction d'une autorisation de sortie, vous devez indiquer si votre enfant part du CPE ou non. Si oui, indiquez l'heure où il quitte son groupe, s'il ne vient pas au CPE avant son activité, cours, indiquez "non". A la fin de l'activité/du cours, si votre enfant revient au CPE, indiquez son heure approximative de retour dans son groupe, s'il ne revient pas, indiquez "non".



Il faut prévoir un **délai de 48h** pour que cette autorisation devienne effective; il importe de donner les autorisations à l'avance et non le jour même de la sortie souhaitée.



Concernant les **autorisations** liées à votre enfant, vous voudrez bien noter que **toutes les autorisations de sortie** valides pour l'année scolaire précédente (activité périscolaire, sortie définitive et classe de rattrapage) **ont été supprimées** d'E-KidReg. Elles devront **à nouveau être encodées** pour l'année 2018/2019.

Les enfants **en secondaire** sont dispensés de ces autorisations de sortie.

X. Reprise de l'enfant par un tiers

Afin d'autoriser une tierce personne à déposer et/ou récupérer leur enfant au CPE, les parents doivent introduire une autorisation "Tierce personne" via leur compte e-KidReg.



Il faut prévoir un **délai de 48h** pour que cette autorisation devienne effective; il est donc important de donner les autorisations à l'avance. Celles-ci sont valables pour toute l'année scolaire. Les autorisations par email ne sont pas acceptées.



Les **autorisations de reprise** de votre enfant par une personne tierce ont été **prolongées automatiquement** jusqu'au 30/08/2019. Il peut toutefois être judicieux de **vérifier** la véracité de celles-ci.

XI. Service de restauration

Les repas servis dans les bâtiments du CPE sont préparés par notre cuisine, gérée par l'unité OIL.04 "Restauration". L'ensemble des menus est en ligne sur le site du CPE. En outre, les menus de la semaine sont affichés dans les deux bâtiments. Les enfants prennent leur déjeuner dans la cantine du Centre d'études et de loisirs.



A noter que pour l'année scolaire 2018/2019, en raison de l'augmentation importante du nombre d'inscriptions et de la capacité limitée des cantines du CPE, **les groupes du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du CEL et les enfants de la section secondaire** prendront leur repas de midi **à la cantine de l'école européenne.**

Les **goûters** seront pris au Centre d'études et de loisirs.

Cette année, 5 groupes d'enfants de 1^{ère} année primaire seront accueillis dans le bâtiment de la garderie où ils prendront leur repas de midi et leur goûter.

En plus du menu standard, un menu végétarien et un menu hypoallergénique sont proposés au CPE et à la cantine de l'école européenne. Les parents intéressés par un menu végétarien ou hypoallergénique doivent manifester leur intérêt en envoyant un e-mail au CPE (cpe@ec.europa.eu). Pour le menu hypoallergénique, de surcroît, un justificatif/protocole médical doit être remis à l'infirmerie du CPE.

XII. Equipe médicale du CPE

Un infirmier est présent dans chaque bâtiment du CPE pour assurer le service médical aux enfants. Sa mission est la prévention par le suivi sanitaire des enfants qui sont confiés au CPE et l'intervention en cas d'urgence, en fournissant les premiers soins aux enfants malades ou blessés, sous la tutelle médicale d'un pédiatre. En cas de besoin, l'infirmier assure le transfert vers l'hôpital de garde et le contact avec les parents.

Les éducateurs sont également épaulés, dans leur encadrement pédagogique, par un psychopédagogue spécialisé dans le domaine de l'enfance, qui peut fournir des conseils, proposer une approche sous un autre angle, examiner des situations précises pour donner un avis, faire des observations dans le groupe, etc. Le contact avec les membres de l'équipe médicale du CPE peut permettre de cerner certaines difficultés et d'entreprendre des dépistages précoces afin d'engager l'enfant et sa famille vers des solutions adéquates, le cas échéant.

XIII. Plus d'informations

Pour de plus amples renseignements, les parents peuvent s'adresser à l'éducateur de leur enfant, à l'équipe administrative du CPE ou consulter le site du CPE :

Garderie : <https://myintracomm.ec.testa.europa.eu/staff/fr/family/children/afterschool-centre/luxembourg/Pages/index.aspx>

Centre d'études et de loisirs :
<https://myintracomm.ec.testa.europa.eu/staff/FR/family/children/study-recreation-centre-luxembourg/Pages/index.aspx>

<http://ec.europa.eu/oil/infrastructures-fr.html>